

**Commission permanente des affaires francophones
et des langues officielles**

Rapport annuel 2008-2009

Présenté au Sénat et au Bureau des gouverneurs
de l'Université d'Ottawa

Juin 2009

Table des matières

Mot des coprésidents	3
Membres	4
Mandat	5
Bilan des activités	6
Recommandations mises en œuvre	6
Recommandations nécessitant des actions continues	10
Recommandations en voie de réalisation	11
Recommandations qui n'ont pas encore été abordées	15
Conclusion	16
Annexes	17
Annexe 1 Comptes-rendus des deux premières rencontres de la table de concertation université-communauté	
Annexe 2 Liste des organismes invités à participer à la table de concertation université-communauté	

Mot des coprésidents

La francophonie a toujours été bien présente à l'Université d'Ottawa. Elle est au cœur même de la mission de l'institution, et ce, depuis sa création. Au fil des ans, l'Université a mis en place différents programmes, services et activités afin de bien servir les francophones et les francophiles de sa communauté. Elle est toutefois consciente qu'il y a toujours place à l'amélioration et qu'il faut demeurer à l'écoute de tous les membres de la communauté afin d'identifier et de répondre aux besoins.

La création de la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles est l'une des recommandations centrales énoncées par le Groupe de travail sur les programmes et services en français et adoptées par le Sénat de l'Université en janvier 2008. Centrale non seulement parce qu'elle assure la présence d'une structure formelle pour voir à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations émises, mais aussi parce qu'elle fournit à l'institution un organe permanent, représentant bien les différentes composantes de la communauté universitaire et rassemblant des compétences et des expériences variées en matière de francophonie et de langues officielles.

Tout au long de l'année, la Commission permanente a travaillé avec sérieux et enthousiasme à la réalisation de son mandat. Ses membres ont été appelés à traiter de questions complexes, à échanger sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés et à analyser les différents problèmes qui leur ont été soumis. Ils ont collectivement fait preuve d'un esprit critique et d'une curiosité intellectuelle pour aller au fond des questions qu'on leur a présentées. Pour leur dévouement exemplaire et les conseils dont ils nous ont fait bénéficier, nous tenons à les remercier chaleureusement.

Les pages qui suivent présentent l'état d'avancement des travaux de la Commission permanente au terme de sa première année d'existence. La Commission permanente a agi comme catalyseur auprès des unités scolaires et des services qui ont réalisé bon nombre des activités présentées dans ce rapport. Nous tenons d'ailleurs à les remercier de leur collaboration. Nous sommes satisfaits et fiers du travail accompli et sommes prêts à continuer de faire progresser ce dossier névralgique au cours de la prochaine année.

Une analyse préliminaire des données d'inscriptions pour 2008-2009 nous permet d'être enthousiastes face à l'avenir. En effet, permettez-nous de présenter quelques données qui montrent des signes encourageants. Si le nombre de francophones augmente chaque année depuis au moins 10 ans, la proportion de francophones a augmenté l'automne dernier pour la première fois depuis plusieurs années, passant de 30,3 % en 2007 à 30,6 % en 2008. Fait intéressant, tous les groupes de francophones ont connu une augmentation à la fois en nombre absolu et en proportion : au premier cycle, il y avait 30,4 % de francophones en 2007 par comparaison à 30,5 % en 2008 (+ 175 francophones), alors qu'aux études supérieures, la proportion faisait un bond allant de 29,9 % à 31,3 % durant la même période (+ 142 francophones). De la même manière, la proportion d'étudiants canadiens francophones passait de 30,8 % à 30,9 % (+ 300 francophones), alors que celle des étudiants étrangers progressait de 22,7 % à 24,8 % toujours entre l'automne 2007 et 2008 (+ 17 francophones). À ceux-là, il faut encore ajouter les francophiles dont le nombre ne cesse d'augmenter, surtout grâce au régime d'immersion en français.

Bref, il faut voir là un progrès, certes encore très modeste, mais qui indique néanmoins le début d'un renversement de tendance. Nous allons poursuivre nos efforts pour continuer de progresser en ce sens.

Robert Major
Vice-recteur aux études
Coprésident

Victor Simon
Vice-recteur aux ressources
Coprésident

Membres

La Commission permanente est composée de 19 membres qui ont été élus au printemps 2008 par le Sénat de l'Université. Au cours de l'année 2008-2009, deux membres se sont retirés et un nouveau membre s'est ajouté au groupe. Un poste d'étudiant reste à combler.

Acosta Valle, Martha Milagros	Étudiante aux cycles supérieures
Arnaud, Renaud	Personnel de soutien
Benn, Keith *	Corps professoral, sciences
Clément, Richard	Corps professoral, sciences humaines
Dallaire, Christine	Corps professoral, sciences humaines
Datars, Eric *	Étudiant au premier cycle
de Blois, Pierre	Membre du Bureau des gouverneurs
Delic, Emir	Étudiant aux cycles supérieurs
Drouin, Guy	Corps professoral, sciences
Dupuis, Alain	Étudiant au premier cycle
Fowler, Anthony **	Corps professoral, sciences
Gallant Jean-Sébastien	Ancien
Gravel, Mathieu	Ancien
Lang, George	Doyen, Faculté des arts
Lauzon, Sylvie	Vice-rectrice associée aux études
Major, Robert	Coprésident, vice-recteur aux études
Makaryk, Irene	Vice-doyenne, FÉSP
Mayrand, Isabelle	Personnel de soutien
Ouellette, Rachel	Secrétaire exécutive de la Commission
Simon, Victor	Coprésident, vice-recteur aux ressources

*Ces membres ont quitté la Commission en cours d'année

**Membre s'étant joint à la Commission en cours d'année

Mandat

Statut

La Commission est un comité consultatif permanent du Sénat. Son mandat est d'assurer la planification et la mise en œuvre d'initiatives permettant à l'Université d'Ottawa d'assumer pleinement sa mission et son engagement envers la promotion du bilinguisme et le développement de la culture française en Ontario. La Commission a également pour mandat de favoriser l'épanouissement de la communauté universitaire dans les deux langues officielles.

Attributions

1. Assurer la mise en œuvre des recommandations du plan de développement des programmes et services en français approuvé par le Sénat, l'évaluation annuelle des résultats et la planification du prochain plan quinquennal lié aux affaires francophones.
2. Établir, mettre en place et coordonner un mécanisme de dépôt et de traitement des plaintes relatives aux langues officielles dans les différents programmes et services.
3. Assurer la promotion, le suivi et l'application intégrale et uniforme du *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*; faire une évaluation annuelle de l'application du *Règlement* dans les différents programmes et services.
4. Développer et mettre en œuvre un plan d'action continu visant l'amélioration de l'équilibre linguistique au sein de la population étudiante.
5. Développer et mettre en œuvre, en collaboration étroite avec les facultés, un plan d'action visant l'offre des cours obligatoires en français et assurant que l'éventail des cours optionnels offerts en français soit élargi.
6. Étudier et appuyer la mise en œuvre des plans facultaires visant à accroître les possibilités de formation pratique, clinique et les stages Coop dans des milieux francophones ou bilingues.
7. Évaluer les plans d'action annuels des facultés pour le développement de matériel pédagogique en français et recommander l'allocation des ressources appropriées.
8. Établir une table de concertation université-communauté et en consulter régulièrement les membres.
9. Surveiller l'application des procédures de contrôle de la qualité et du bilinguisme des communications écrites mises en place par les facultés et les services.

Bilan des activités

Des 31 recommandations émises par le Groupe de travail sur les programmes et services en français, dix (10) ont été mises en œuvre et quatre (4) nécessitent des activités continues pour lesquelles des actions concrètes ont été entreprises au cours de l'année. Le travail a été amorcé dans le cas de dix (10) autres recommandations tandis que sept (7) d'entre elles n'ont pas encore été abordées. La première année d'activités de la Commission permanente aura donc été très productive.

Le bilan des activités pour 2008-2009 est présenté ci-dessous en fonction des recommandations du rapport du Groupe de travail et du degré d'avancement des travaux.

Recommandations mises en œuvre

2. *Que le consentement des 2/3 des membres du Comité de planification scolaire soit requis lors de toute décision ayant trait à l'abolition de programmes et de services en français.*

Ce changement a été approuvé au Sénat du 8 septembre 2008. On a également fait le même changement aux règlements du Conseil des études de premier cycle.

3. *Que l'Université d'Ottawa mette sur pied sans tarder une Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan des programmes et services en français.*

La Commission permanente a tenu sa première réunion le 4 avril 2008. Les membres se sont rencontrés à sept (7) reprises au cours de l'année soit en avril, juin, octobre et décembre 2008 et en février, avril et mai 2009.

7. *Que l'Université d'Ottawa améliore la coordination des initiatives francophones interinstitutionnelles.*

À cet effet, un poste d'agent de projet a été créé à l'hiver 2008 et doté en avril 2008. Le rôle de l'agent est notamment de coordonner les activités liées aux projets *Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans* et *Destination réussite* destinés aux élèves francophones de l'Est de l'Ontario. L'agent est aussi responsable de travailler avec les facultés pour le développement et la mise en œuvre des ententes d'articulation avec les collèges.

13. *Que le Conseil des études de premier cycle mette sur pied un groupe de travail chargé de créer un programme interdisciplinaire en études de la francophonie canadienne avec un accent particulier sur la francophonie ontarienne.*

Une première rencontre du Groupe de travail a eu lieu le 20 janvier 2009 pour amorcer le travail. Jusqu'à présent, les membres se sont rencontrés à quatre (4) reprises et le travail avance bien. L'objectif est de présenter le programme au Conseil des études de premier cycle en novembre 2009 et d'offrir le programme à partir de septembre 2010.

15. *Que des ressources soient allouées, sur présentation d'un plan d'action annuel, afin d'accroître le développement de matériel pédagogique en français et de mettre sur pied un service de révision linguistique à l'intention des professeurs.*

En janvier 2009, on a alloué un premier montant de 150 000\$ et fait un premier appel de propositions auprès des professeurs pour le développement de matériel pédagogique en français. Une quinzaine de projets, provenant de sept (7) facultés, ont reçu du financement.

L'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) a mis en place un service de révision linguistique à l'intention des professeurs au printemps 2009.

20. *Que le vice-rectorat aux ressources s'assure que tous les contrats des sous-traitants qui offrent des services directs à la communauté universitaire comportent une clause universelle décrivant l'exigence de bilinguisme et les conséquences du non-respect de cette exigence, qui iront jusqu'à la résiliation du contrat.*

Une première ébauche de la clause a été développée et soumise aux membres de la Commission en avril 2008. Les commentaires des membres ont été incorporés et la clause a été mise en vigueur en juin 2008. Voici l'énoncé de la clause :

EXIGENCES LINGUISTIQUES

1. L'entrepreneur fournira à l'Université, en français et en anglais, les biens et les services visés dans le contrat, y compris mais sans s'y limiter :

- (a) toute communication, écrite ou orale, de l'entrepreneur ou de ses employés avec un membre de la communauté universitaire ou un visiteur;
- (b) la documentation écrite, les vidéos, les logiciels;
- (c) les présentations;
- (d) la signalisation.

2. L'entrepreneur garantit que la qualité linguistique de toute chose fournie en français et en anglais avec les biens ou les services est conforme aux règles de l'art en vigueur dans la profession au moment où les biens et les services sont fournis.

3. Les services destinés à l'ensemble de la communauté seront offerts conformément à l'article 1, toutefois l'Université peut, à sa seule discrétion, exempter l'entrepreneur de l'obligation de fournir les biens et les services en français et en anglais, lorsque les biens et les services en question sont destinés spécifiquement à une personne ou un groupe de personnes qui ont accepté de les recevoir dans une seule des deux langues officielles.

4. Tout entrepreneur qui ne respecte pas la clause 1 ci-dessus recevra de l'Université un avis de non-conformité exigeant qu'il lui fournisse un plan de mesures correctives dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de l'avis de non-conformité. À défaut de recevoir de l'entrepreneur, dans le délai prescrit, un plan de mesures correctives jugé acceptable s l'acceptabilité étant à la seule discrétion de l'Université s, ou si le plan est acceptable mais que l'entrepreneur ne l'applique pas dans les délais prescrits, l'Université peut mettre fin au contrat pour raison de non-conformité.

5. L'entrepreneur doit aviser l'Université de tout problème qu'il a eu pour fournir les biens services visés dans le contrat.

21. *Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources développent et mettent en place un mécanisme de dépôt et de traitement des plaintes relatives aux services en français, que ce mécanisme soit bien connu de la communauté universitaire et que le Bureau des gouverneurs ainsi que le Sénat de l'Université reçoivent des rapports réguliers dans ce dossier.*

Un mécanisme de commentaires et de suggestions a été développé et posté sur le site web de l'Université en octobre 2008. La promotion de ce mécanisme a été faite dans *La Gazette*, sur la page d'accueil de l'Université sous la rubrique « Carrefour étudiant », dans le bulletin électronique du Bureau des communications et dans un article de *La Rotonde*. Cette promotion sera reprise à chaque rentrée scolaire pour s'assurer que le mécanisme est bien connu.

En date du 30 avril 2009, un total de 12 messages ont été reçus. Des réponses ont été fournies à l'ensemble des personnes ayant soumis des commentaires et suggestions. Des suivis ont été effectués auprès des personnes ou des services qui faisaient l'objet de ces commentaires et suggestions et des rectifications ont été apportées ou sont en cours de l'être.

Voici un sommaire des éléments qui ont fait l'objet de commentaires et de suggestions ainsi que les suivis qui ont été faits :

- Correspondance en anglais seulement en provenance du service des ressources humaines
La langue de correspondance a été corrigée au dossier de l'employé. Le service des ressources humaines fera dorénavant un appel annuel aux membres du personnel afin de vérifier les renseignements contenus dans leur dossier informatisé, dont fait partie la langue de correspondance souhaitée.
- Services en anglais seulement au Restaurant Jazzy, au comptoir Second Cup de la bibliothèque et à la cafétéria
Les responsables des services alimentaires ont confirmé que les fournisseurs alimentaires sont conscients de leur obligation d'offrir, en tout temps, des services en français et en anglais. Ils ont également indiqué que l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration de la région fait présentement face à une pénurie de main-d'œuvre bilingue, ce qui affecte la capacité d'offrir des services dans les deux langues. Par contre, ils confirment qu'ils ont la situation à l'œil et qu'ils travaillent de concert avec les fournisseurs afin d'offrir des services en français à la clientèle francophone qui fréquente les services alimentaires sur le campus.
- Besoin d'appui à la rédaction en français à l'intention des étudiants
 - On a demandé au Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires (CARTU) d'assurer la promotion continue de ses services.
 - À titre de projet pilote, on a demandé au Service de l'informatique et des communications d'installer le logiciel grammatical *Antidote* sur les ordinateurs du laboratoire informatique du pavillon Morisset; il sera installé à plus grande échelle sur le campus une fois qu'on aura évalué l'utilisation qu'en feront les étudiants.
 - Un nouvel outil en ligne, *Visez juste en français*, a été développé par le Centre du Cyber-@pprentissage afin d'aider les francophones et les francophiles à parfaire leur français.
- Faible qualité du français dans des communiqués de presse émis par l'Université
Le Bureau des communications a corrigé les erreurs soulevées dans un communiqué en particulier et s'assure depuis de faire réviser tous ses communiqués par les Services linguistiques de l'Université avant de les envoyer ou de les poster sur le site web.

- Questionnement sur la nécessité de toujours afficher dans les deux langues sur le campus

On demandait s'il était toujours nécessaire d'annoncer les activités dans les deux langues, en particulier si le public cible est francophone. On demandait la permission de déroger de la pratique habituelle et d'afficher en français seulement dans ce cas. On a encouragé la personne à afficher dans les deux langues afin de permettre aux francophones et aux anglophones d'avoir accès à ces renseignements dans leur langue respective, en spécifiant que l'activité se déroulerait en français seulement.

- Manque de cours en français et de recrutement actif de francophones au Service des sports

Les responsables du Service des sports ont confirmé que la promotion de tous les cours est toujours faite dans les deux langues officielles, que ce soit sur le site web, dans le dépliant promotionnel ou les affiches. Par contre, ils ont indiqué que le recrutement d'employés bilingues est un défi dans certaines disciplines, particulièrement dans les arts martiaux. Ils se sont engagés à continuer d'évaluer les besoins et à apporter les changements nécessaires à la programmation afin de mieux servir la clientèle francophone.

- Services unilingues anglais au service de téléphonie Rogers

Le Service de l'informatique et des communications a été saisi de cette question et fera le nécessaire pour corriger la situation.

- Courriels internes envoyés dans une seule langue (Programmes Coop, Campagne Centraide, Faculté de médecine)

Les commentaires de trois personnes portaient sur la réception d'un courriel interne rédigé seulement en anglais (2) ou seulement en français (1). La pratique dans les échanges de courriels internes est d'écrire dans la langue du ou des destinataires. On a rappelé aux personnes ou aux services dont il était question de s'assurer de rédiger leurs messages dans les deux langues officielles lorsque les destinataires sont des francophones et des anglophones ou en cas de doute sur la langue des destinataires.

- Exigences de bilinguisme des professeurs

Le commentaire indiquait que les facultés n'appliquaient pas toutes de la même façon les exigences de bilinguisme pour les professeurs. On a répondu que les exigences de bilinguisme sont énoncées au moment de l'embauche et que c'est la responsabilité des doyens d'évaluer ce bilinguisme. La convention collective prévoit qu'un doyen peut faire appel à des tests formels d'évaluation des compétences linguistiques s'il le juge pertinent. Un programme de formation en langue seconde à l'intention des professeurs est également disponible à l'Université depuis plus de quatre ans. Récemment, l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) a aussi mis sur pied un service de révision linguistique pour les professeurs.

24. *Que l'Université crée un poste de responsable de la vie sociale et culturelle en français, basé au Service de la vie communautaire, dédié spécifiquement à la mise sur pied d'activités en français à l'intention de la communauté universitaire et de la communauté externe.*

Le poste a été créé au printemps 2008 et doté en septembre 2008. La détentrice actuelle du poste est Marie-Soleil Pinsonnault. Depuis son entrée en poste, elle a conçu une programmation d'activités sociales et culturelles en français et a établi de nombreux liens avec les associations et clubs étudiants de même qu'avec des associations et organismes externes. Un budget particulier lui a été consenti pour la réalisation de ces activités.

27. *Que l'Université mette sur pied sans tarder une table de concertation université-communauté afin de renforcer ses liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne.*

La table de concertation université-communauté a été mise sur pied au printemps 2008 et a tenu trois (3) rencontres au cours de l'année soit en mai et novembre 2008 ainsi qu'en mai 2009. Les comptes-rendus des deux premières rencontres se trouvent à l'annexe 1. Au départ, une dizaine d'organismes francophones ont été invités à participer à ces rencontres. À la suggestion des participants, on a invité d'autres groupes à se joindre à la table, ce qui a porté à quatorze (14) le nombre d'organismes invités à la réunion de mai 2009. La liste de ces organismes est présentée à l'annexe 2. Les membres de la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles ont également été invités à participer à ces rencontres.

30. *Que le vice-rectorat aux études demande au Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de mieux faire connaître les possibilités de formation à distance en français.*

Le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) publie et distribue chaque année un répertoire des cours offerts à distance, y compris les cours en français. Ce répertoire est également disponible en ligne. On confirme que les cours en français sont achalandés. On a tout de même demandé au SAEA d'assurer une promotion continue des cours en français.

Recommandations nécessitant des actions continues

5. *Que les dirigeants de l'Université d'Ottawa accentuent leurs démarches auprès du gouvernement provincial en vue d'obtenir le financement requis pour soutenir de façon permanente les coûts réels du bilinguisme, qu'ils intensifient leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir son soutien dans le cadre de l'entente Canada-Ontario et qu'ils fassent rapport de ces démarches au Bureau des gouverneurs.*

Cette recommandation nécessite des actions soutenues auprès des bailleurs de fonds. Parmi les démarches qui ont été effectuées par différents membres de l'administration de l'Université au cours de la dernière année, notons :

- La préparation d'une demande de subvention pour 2009-2014 dans le cadre de l'entente Canada-Ontario, en partenariat avec les institutions universitaires membres du Conseil des universités de la francophonie ontarienne (CUFO). Cette demande a été acheminée au Ministère de la Formation et des Collèges et Université de l'Ontario en février 2009;
 - Une présentation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes en mars 2009
 - Les rencontres que le recteur a tenu avec le Ministre de la Formation et des Collèges et Université de l'Ontario de même que la Ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario afin de discuter des besoins financiers additionnels associés au bilinguisme de l'institution.
11. *Que l'Université d'Ottawa assure l'application uniforme et intégrale de la clause 14 du Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa, touchant le bilinguisme du corps professoral. Cela implique que le niveau de bilinguisme requis soit précisé dès l'embauche et qu'un mécanisme formel d'évaluation des compétences en langue seconde des professeurs soit mis en place.*

Le processus en place concernant les exigences linguistiques à l'embauche et au renouvellement des contrats des professeurs est régi par une convention collective et est sous la responsabilité des doyens. Les professeurs qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques à l'embauche ont un plan de formation à suivre pour y arriver et des services en ce sens leur sont offerts. C'est le vice-recteur

aux études qui autorise et recommande les embauches et les renouvellements de contrats des professeurs et, au moment de le faire, il porte une attention particulière à la question des compétences en langue seconde.

29. *Que le vice-rectorat aux relations extérieures s'assure d'une participation accrue de l'Université dans les réseaux régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux ayant un lien avec la francophonie et les langues officielles.*

En plus des activités continues de réseautage réalisées par le vice-rectorat aux relations extérieures, l'Université d'Ottawa est représentée au sein de nombreux réseaux francophones, que ce soit par ses professeurs, des membres de la direction ou encore des membres de son personnel. Pensons notamment au Consortium national de formation en santé, à l'Association des universités de la francophonie canadienne, à l'Agence universitaire de la francophonie, au Consortium des universités de la francophonie ontarienne, au Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario et à l'Hôpital Montfort. Le Bureau international maintient également des liens avec différents organismes de la francophonie internationale.

Cette recommandation a été acheminée au vice-rectorat aux relations extérieures au printemps 2008. Par contre, comme ce poste est vacant depuis l'été 2008, ce dossier est en attente.

31. *Que l'Université mette en œuvre le plan de développement des programmes et services en français et qu'elle y alloue les ressources nécessaires.*

Comme en témoigne le présent rapport, bon nombre de recommandations ont déjà été mises en œuvre et plusieurs autres sont en voie de réalisation.

Recommandations en voie de réalisation

1. *Que l'Université d'Ottawa prenne les mesures nécessaires pour que son Règlement sur le bilinguisme soit connu et compris, qu'elle ajoute les facultés aux articles 2 et 3 portant sur l'administration centrale, qu'elle crée un mécanisme d'imputabilité et procède à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre afin d'assurer son application uniforme et intégrale.*

En plus de l'ajout demandé à la recommandation 1, on doit procéder à une mise à jour du Règlement puisqu'on y parle de comités et de structures qui ont changé depuis son adoption en 1974. On a également facilité l'accès au Règlement sur le site web de l'Université en lui consacrant un onglet dans la marge de droite du site web de la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles. Le travail est donc en cours.

4. *Que, dans les plus brefs délais, l'Université d'Ottawa obtienne un avis juridique indépendant concernant la pertinence de sa désignation éventuelle en vertu de la Loi sur les services en français et procède à une évaluation approfondie des tenants et aboutissants d'une telle désignation.*

En avril 2009, le cabinet de la vice-rectrice à la gouvernance a retenu les services de la firme Heenan Blaikie pour fournir cet avis. L'honorable juge Michel Bastarache et maître Claire Vachon nous fourniront l'avis dans un délai d'au plus deux mois.

6. *Que l'Université d'Ottawa élabore et mette en œuvre dès maintenant un plan d'action continu permettant d'améliorer l'équilibre linguistique.*

Les membres de la Commission permanente ont amorcé la réflexion à ce sujet. Ils s'entendent pour dire que plusieurs actions sont déjà entreprises par l'Université en ce sens, notamment au niveau des objectifs énoncés dans le tableau de bord de l'institution, des activités de recrutement et de promotion auprès des clientèles francophones et francophiles et de la disponibilité de bourses d'études pour ces clientèles. En février 2009, ils ont invité le bureau du Registraire à venir présenter l'état de la situation en matière de recrutement, de bourses d'études et d'inscriptions francophones. Ils comptent poursuivre les discussions à ce sujet au cours de la prochaine année.

Voici quelques données concernant les activités de recrutement et les bourses au premier cycle et aux cycles supérieurs :

Recrutement

En 2008-2009, le budget annuel total pour le recrutement ciblé auprès des francophones était de 550 000\$ (pour le premier cycle et les cycles supérieurs). Parmi les activités réalisées notons :

- campagne médiatique
- visites dans les écoles secondaires et les cégeps
- cérémonies de graduation dans les écoles secondaires, remises de diplômes
- commandites
- tournée du nord de l'Ontario
- soirées d'information à Hawkesbury et à Casselman
- foires de recrutement à Montréal et à Québec
- caravane uOttawa à Montréal et à Québec
- participation aux congrès et au colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)

Bourses au premier cycle

En 2008-2009, l'Université d'Ottawa a octroyé 28,5 million de dollars en bourses de premier cycle dont plus de 8 750 000\$ aux étudiants francophones. Parmi les bourses dédiées aux francophones notons :

- Bourses de l'Université canadienne – Écoles de langue française
 - 42 bourses de 20 000 \$ (5 000 \$ par année, renouvelable)
- Bourses de la francophonie
 - 200 bourses de 1 000 \$ (non-renouvelables)
- Bourses d'aide financière additionnelle (francophones)
 - 1 500 \$
 - Octroyées aux récipiendaires de la Bourse de la francophonie qui démontrent un besoin financier
 - Bourses Place à la jeunesse et Bourses Fleur-de-Lys
 - École de gestion
- Bourses de l'Université canadienne – Immersion en français
 - 42 bourses de 20 000 \$ (5 000 \$ par année, renouvelable)
- Bourses d'études en immersion
 - 200 bourses de 1 000 \$ (non-renouvelables)
- Bourses d'aide financière additionnelle (immersion)
 - 1 500 \$
- Bourses d'immersion en cours d'études
 - 20 bourses de 1 000 \$

- Concours nationaux
 - Le français pour l'avenir (concours de dissertation), Canadian Parents for French (concours d'art oratoire) et l'Association canadienne des professeurs d'immersion (concours vidéo)

Bourses aux études supérieures

Les principales bourses aux études supérieures sont les bourses d'admission (internes) et les bourses d'excellence (externes). À la maîtrise, environ 44% des entrants francophones canadiens détiennent une bourse d'admission ou d'excellence tandis qu'au doctorat, environ 72% des entrants francophones canadiens en détiennent une. En 2008, la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Service de l'aide financière et des bourses ont lancé un nouveau programme de bourses dont l'objectif est de promouvoir l'accès aux études supérieures pour les francophones qui démontrent un besoin financier. Ces bourses ont été octroyées à 85 étudiants à l'automne 2008. Pour 2008-2009, le montant total des bourses internes aux études supérieures représentait près de 12 million de dollars (incluant le jumelage des fonds du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario).

8. *Que les Services du Marketing et des communications intègrent, dans la mesure du possible, le mandat spécifique de l'Université dans ses publicités, que ces dernières soient destinées aux francophones ou aux anglophones.*

Des discussions ont été amorcées avec le Service de marketing et le Bureau des communications ainsi qu'avec le vice-recteur aux relations extérieures qui est responsable de ces services. Ce dernier poste étant vacant depuis juillet 2008, le dossier n'a pas avancé comme on l'aurait souhaité.

9. *Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, prépare un plan d'action quinquennal pour assurer que, d'ici 2012, tous les cours obligatoires soient offerts en français et que l'éventail des cours optionnels offerts en français soit élargi de manière à permettre à l'étudiant de compléter son parcours d'études en français et ce, dans tous les programmes de premier cycle.*

La vice-rectrice associée aux études a rencontré les vice-doyens aux études des facultés concernées à ce sujet à l'automne 2008. Ceux-ci préparent présentement la liste de ces cours et elle devrait être disponible sous peu.

12. *Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales établisse un plan d'action, qui devra être présenté au Comité de planification scolaire, afin d'améliorer la situation du français aux études supérieures et ce, en augmentant l'offre de cours et les possibilités de recherche en français, de même que la qualité et la quantité des services scolaires dans cette langue.*

La direction de la Faculté a été saisie de la question et des discussions ont eu lieu à l'interne à ce sujet. La Faculté a demandé des clarifications aux membres de la Commission permanente à l'automne 2009. Celles-ci lui ont été fournies. On est en attente d'un retour de la Faculté dans ce dossier.

16. *Que l'Université intègre le cours menant au Certificat de compétence en langue seconde comme cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études.*

À sa réunion du 16 avril 2009, le Conseil des études de premier cycle a approuvé la recommandation en y apportant des modifications mineures pour la clarifier :

Que l'Université permette l'intégration du cours menant au Certificat de compétence en langue seconde comme un cours au choix crédité à l'intérieur des programmes d'études.

La recommandation devra maintenant se rendre au Comité exécutif du Sénat et au Sénat avant d'entrer en vigueur.

19. *Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales évalue la pertinence des partenariats avec la Carleton University en fonction des possibilités d'offre de parcours bilingues.*

La direction de la Faculté a été saisie de la question et des discussions ont eu lieu à l'interne à ce sujet. On est en attente d'un retour de la Faculté dans ce dossier.

25. *Que l'Université aménage un espace servant de lieu de reconnaissance et de rassemblement des francophones.*

On a consulté les participants de la table de concertation université-communauté à cet effet, lors de la rencontre du 29 mai 2008. Quelques suggestions ont été données. Voici un extrait du compte-rendu à ce sujet :

Le français doit être présent partout sur le campus, mais il est important de prévoir des lieux dynamiques où l'on peut interagir en français, se reconnaître, se retrouver. Ces espaces doivent être en vue, bien identifiés et facilement accessibles. Un café semblable à l'ancien bar *Solstice* pourrait être considéré, avec des activités diverses, des spectacles d'artistes francophones, etc. On suggère aussi de réserver un étage de la bibliothèque pour les francophones. Les résidences étudiantes devraient également prévoir des espaces, voire des étages pour les francophones.

Des suivis devront être effectués pour faire avancer ce dossier.

26. *Que l'Université propose des moyens concrets de mettre en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université et qu'elle mette ces moyens en place d'ici 2012.*

On a consulté les participants de la table de concertation université-communauté à cet effet, lors des rencontres du 29 mai 2008 et du 20 novembre 2008. Voici un extrait du compte-rendu qui présente les suggestions faites par les participants :

- avoir un monument de la francophonie sur le campus;
- installer des plaques historiques à différents endroits sur le campus;
- souligner le 25 septembre et faire reconnaître cette date par la province;
- être partenaire des activités entourant le 75^e anniversaire de l'AEFO (2014) – exposition, participation de la faculté d'éducation;
- installer une scène du Festival franco-ontarien sur le campus.

Fait à souligner, le travail remarquable de l'archiviste en chef de l'Université d'Ottawa, Michel Prévost, qui multiplie les interventions, conférences, tours guidés et autres activités ayant pour but de mieux faire connaître l'histoire et de célébrer le fait français au sein de l'institution.

Des suivis devront être effectués pour faire avancer ce dossier.

Recommandations qui n'ont pas encore été abordées

Les recommandations suivantes n'ont pas encore fait l'objet de discussions à la Commission permanente. Elles font toutefois partie du plan de travail et seront abordées aux prochaines réunions.

10. *Que les facultés augmentent les possibilités de formation pratique, clinique et les stages coop dans des milieux francophones ou bilingues, et, au besoin, que l'Université fournisse le soutien financier nécessaire pour la réalisation de ces stages.*
14. *Que les facultés concernées examinent le besoin et la possibilité de développer de nouveaux programmes d'études en français, incluant ceux qui ont été proposés.*
17. *Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, établisse la liste des programmes pour lesquels le bilinguisme devra être ajouté comme exigence d'admission ou de fin d'études à partir de 2009.*
18. *Que les unités scolaires s'assurent d'offrir tous les services d'appui à l'apprentissage en français et en anglais.*
22. *Que les facultés, les services scolaires, les associations étudiantes et du personnel développent et mettent en œuvre des procédures pour assurer le contrôle de la qualité des communications écrites et des services en français qui émanent de leurs unités respectives.*
23. *Que les communications publiques qui émanent de toutes les unités scolaires et de tous les services soient entièrement bilingues, à l'exception des programmes offerts uniquement en français ou en anglais.*
28. *Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur à la recherche établissent un mécanisme de concertation des unités, des centres et des chaires de recherche qui ont un rôle à jouer dans le rayonnement de l'institution et évaluation des efforts en ce sens.*

Conclusion

Le rapport d'août 2007 du Groupe de travail sur les programmes et services en français mettait l'accent sur l'importance de créer la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles afin d'assurer que la mise en œuvre du plan proposé soit faite promptement. La Commission permanente était formée quelques mois plus tard et, après une première année d'existence, on peut confirmer qu'il s'agit d'une structure efficace pour permettre à l'institution de progresser dans la réalisation de ses objectifs. En effet, la Commission permanente a agi comme catalyseur et, grâce à ses efforts, plus des deux tiers des recommandations du Groupe de travail ont été mises de l'avant, en totalité ou en partie.

Forte de ces avancées, la Commission permanente mettra à jour son plan d'action et poursuivra ses travaux au cours de l'année prochaine. La mise en œuvre de certaines recommandations demandera un travail de plus longue haleine et les réalisations seront donc progressives. En outre, l'allocation de ressources sera nécessaire à l'avancement de certains dossiers. Néanmoins, les membres de la Commission permanente maintiennent le cap et sont confiants de pouvoir mener à bien le mandat qui leur a été confié.

Annexe 1 – Comptes rendus des rencontres de la table de concertation université-communauté

Table de concertation université-communauté

Compte-rendu de la première réunion tenue le 29 mai 2008

Étaient présents :

De la communauté

Mariette Carrier-Fraser, Assemblée de la francophonie (AFO)

Marie-Elizabeth Brunet et Claudia Guidolin, Association des enseignants et enseignantes franco-ontariens (AEFO)

Claudette Boyer et Jean-Louis Schryburt, Association canadienne-française d'Ottawa (ACFO Ottawa inc.)

Sean McGee, Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

Jean-Michel Ouimet, Association des professionnels de la chanson et de la musique (ACPM)

Noémi Paquette, Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)

John P. Melville, Organisme communautaire des services aux immigrants d'Ottawa (OCISO)

Joanne Lefebvre, Regroupement des gens d'affaires (RGA)

Marie Ève Chassé, Théâtre Action

De la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles

Renaud Arnaud

George Lang

Richard Clément

Sylvie Lauzon

Pierre de Blois

Robert Major, coprésident

Guy Drouin

Rachel Ouellette

Jean-Sébastien Gallant

Victor Simon, coprésident

Mathieu Gravel

1. Tour de table

Robert Major invite les participants à se présenter tour à tour.

2. Mise en contexte

Robert Major et Victor Simon font un survol des activités ayant mené à la création de la Table de concertation université-communauté. Ils rappellent la mise sur pied du Groupe de travail sur les programmes et services en français dont le rapport soumis au Sénat de l'Université en septembre 2007 contient 31 recommandations visant à améliorer la situation des programmes et des

services en français. La première recommandation à être mise en œuvre fut la création d'une Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles qui a été formée en avril dernier.

La Commission a pour mandat d'assurer la planification et la mise en œuvre d'initiatives permettant à l'Université d'Ottawa d'assumer pleinement sa mission et son engagement envers la promotion et le développement de la culture française en Ontario. La Commission a également pour mandat de favoriser l'épanouissement de la communauté universitaire dans les deux langues officielles.

Une des premières recommandations à laquelle la Commission a décidé de donner suite est la création de la Table de concertation université-communauté afin de renforcer ses liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne (recommandation 27).

On remet un exemplaire du rapport du Groupe de travail à chaque participant.

3. Objet de la première réunion

Pour cette première réunion de la Table de concertation, on propose de consulter les membres de la communauté externe relativement aux recommandations qui touchent plus spécifiquement les activités socioculturelles en français, le milieu de vie francophone et la place des Franco-Ontariens à l'Université soit :

Recommandation 24 : Que l'Université crée un poste de responsable de la vie sociale et culturelle en français, basé au Service de la vie communautaire, dédié spécifiquement à la mise sur pied d'activités en français à l'intention de la communauté universitaire et de la communauté externe.

Recommandation 25 : Que l'Université aménage un espace servant de lieu de reconnaissance et de rassemblement des francophones.

Recommandation 26 : Que l'Université propose des moyens concrets de mettre en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université et qu'elle mette ces moyens en place d'ici 2012.

Les coprésidents lancent les questions suivantes afin d'amorcer la discussion :

- Quels sont les grands événements auxquels l'Université devrait participer ?
- Comment devrait-elle souligner ou célébrer la présence et la fierté franco-ontarienne?
- Quels genres d'activités devrait-elle mettre en place pour favoriser un milieu de vie francophone ?
- Qu'est-ce que devrait contenir un espace francophone ?

4. Sommaire des discussions

- Responsable de la vie sociale et culturelle en français – il s’agit d’un poste clé pour assurer la liaison avec les organismes socioculturels de la communauté francophone. La personne qui occupera ce poste devrait non seulement organiser des activités en français sur le campus, mais aussi créer des ponts vers les activités qui se déroulent en français dans la communauté. Elle devrait faciliter la création de partenariats avec les organismes communautaires francophones; on suggère que ce poste soit nommé *Responsable des partenariats culturels avec la communauté francophone*. La personne devrait organiser des activités qui intéresseront non seulement les étudiants et le personnel de l’Université, mais aussi le grand public. Il est en effet important d’inviter la communauté à participer aux activités organisées sur le campus, autant que d’être présent dans la communauté.
- Espaces francophones – le français doit être présent partout sur le campus, mais il est important de prévoir des lieux dynamiques où l’on peut interagir en français, se reconnaître, se retrouver. Ces espaces doivent être en vue, bien identifiés et facilement accessibles. Un café du genre de l’ancien bar *Solstice* pourrait être considéré, avec des activités diverses, des spectacles d’artistes francophones, etc. On suggère aussi de réserver un étage de *la bibliothèque* pour les francophones. Les résidences étudiantes devraient également prévoir des espaces, voire des étages pour les francophones.
- Événements et symboles – l’Université est déjà présente dans plusieurs grands événements de la francophonie comme on l’indique dans le rapport du Groupe de travail. On suggère de considérer en plus : un partenariat dans le cadre des ambassadeurs de la fierté franco-ontarienne (ACFO), un partenariat accru pour le Brunch des élus, un monument de la francophonie.
- Rôle de leadership auprès de la francophonie – on suggère d’annoncer davantage le fait que l’Université est bilingue et qu’il est possible d’y étudier en français, dans un environnement bilingue. On suggère d’être proactif dans le recrutement d’étudiants francophones, et ce, dès le primaire; il faut resserrer les liens avec les conseils scolaires francophones. On suggère aussi de créer des programmes d’études qui vont faire progresser la communauté franco-ontarienne. On mentionne que la Faculté d’éducation a un rôle important à jouer dans la promotion de la culture franco-ontarienne auprès des nouveaux enseignants qu’elle forme. On indique que les liens entre les professeurs, leurs recherches et la communauté francophone devraient être renforcés; des recherches devraient porter sur les besoins et réalités des francophones. On mentionne enfin qu’une attention particulière devrait aussi être portée aux besoins des immigrants de langue française.

5. Prochaines étapes

Les coprésidents remercient les participants de leur présence et des nombreuses idées qui ont été apportées. Un compte-rendu de la réunion leur sera envoyé avec un bref rapport sur l’état d’avancement des travaux de la Commission permanente. On organisera une prochaine réunion de la Table de concertation université-communauté à l’automne lorsque le Responsable de la vie sociale et culturelle en français sera en poste.

Table de concertation université-communauté

Compte-rendu de la deuxième réunion tenue le 20 novembre 2008

Étaient présents :

De la communauté

Mariette Carrier-Fraser, Assemblée de la francophonie (AFO)
Marie-Elizabeth Brunet, Association des enseignants et enseignantes franco-ontariens (AEFO)
Claudette Boyer, Association canadienne-française d'Ottawa (ACFO Ottawa inc.)
Sean McGee, Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)
François Ouimet, Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)
John P. Melville, Organisme communautaire des services aux immigrants d'Ottawa (OCISO)

De la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles

Renaud Arnaud	Robert Major, coprésident
Richard Clément	Victor Simon, coprésident
Pierre de Blois	Rachel Ouellette
Sylvie Lauzon	Emir Delic
Guy Drouin	

Invités

Marc Duval, Vie communautaire
Marie-Soleil Pinsonnault, Vie communautaire
Michel Prévost, Archives

1. Mot de bienvenue

Robert Major souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter tour à tour. Il indique que le recteur aurait souhaité être présent, mais qu'un engagement le retient à l'extérieur du pays. Le recteur se joindra au groupe lors d'une prochaine rencontre.

10. Adoption de l'ordre du jour

Robert Major demande aux participants s'ils ont des points à ajouter à l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

11. Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2008

Le compte-rendu de la réunion du 29 mai 2008 est adopté tel que présenté.

4. Service de vie communautaire

Victor Simon indique que la description de fonctions pour le poste d'agent de la vie communautaire en français (recommandation 3 du Groupe de travail sur les programmes et services en français) a été développée suite aux discussions tenues lors de la première réunion de la Table de concertation. On a tenu compte de tous les commentaires émis par les participants lors de la première réunion de la Table, notamment du besoin de renforcer les liens avec la communauté externe, d'encourager les étudiants à participer aux activités en français qui se tiennent à l'extérieur du campus et aussi d'inviter la communauté à participer aux activités en français sur le campus.

Marc Duval explique que le poste a été affiché au cours de l'été et que 41 candidatures ont été reçues. Il remercie Jean-Michel Ouimet et Noémie Paquette, tous deux participants à la première réunion de la Table, d'avoir fourni leurs commentaires relativement à la description de poste. Monsieur Ouimet a également siégé au comité de sélection qui a retenu la candidature de Marie-Soleil Pinsonnault. Depuis l'entrée en poste de Madame Pinsonnault, un comité directeur et un sous-comité des activités socio-culturelles ont été mis en place. Une ébauche de programmation ainsi qu'une proposition de budget ont également été développées.

Marie-Soleil Pinsonnault mentionne qu'elle s'est fixé trois grands objectifs soit la création de partenariats internes et externes, la tenue d'activités qui rassemblent les francophones et les francophiles et la préparation d'activités qui contribuent à la vitalité francophone sur le campus et qui célèbrent la culture franco-ontarienne. Elle dresse un portrait rapide des activités déjà en place ou en développement (fête du drapeau, soirées cinéma, midi musique, semaine de la francophonie, réseau Facebook, etc.).

On invite les participants à partager leurs commentaires et suggestions. En voici un sommaire :

- il serait bon de faire des mises à jour régulières des activités aux participants de la Table; étant donné que la Table se réunit seulement 2 fois l'an, on souhaiterait recevoir des renseignements entre les réunions, sur la programmation par exemple.
- on demande si la recommandation relative à la création d'un espace francophone fait partie du mandat de Madame Pinsonnault; cette dernière explique qu'elle contribuera au dossier; on suggère de profiter du projet d'une « Place de l'Université » pour marquer la présence francophone;
- on demande quel sera le plan de communication avec les différents organismes et avec la communauté en général; madame Pinsonnault va créer une liste de distribution complète qu'elle soumettra aux participants de la Table; on propose également d'avoir une annonce de nos activités chaque semaine dans Le Droit;
- on indique qu'il faudrait également trouver un mécanisme pour annoncer sur le campus les activités en français qui se passent à l'extérieur, par exemple il aurait été intéressant d'annoncer l'activité tenue récemment pour souligner la retraite du juge Jean-Marc Labrosse;

- on souligne une activité qui se tiendra sur le campus le 26 novembre prochain : *Histoire des quartiers francophones d'Ottawa* présentée par le Centre de recherche en civilisation canadienne-française;

Victor Simon remercie les participants pour leurs suggestions et les invite à continuer à soumettre leurs idées.

5. Mise à jour sur les travaux de la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles

Robert Major explique que la Commission permanente est composée de 19 membres, dont des étudiants, des professeurs, des membres du personnel de soutien et des anciens. Son mandat est d'assurer la planification et la mise en œuvre d'initiatives permettant à l'Université d'Ottawa d'assumer pleinement sa mission et son engagement envers la promotion et le développement de la culture française en Ontario. La Commission a également pour mandat de favoriser l'épanouissement de la communauté universitaire dans les deux langues officielles.

Depuis sa création, la Commission a tenu trois réunions soit en avril, juin et octobre 2008. À ce jour, 15 des 31 recommandations du Groupe de travail sur les programmes et services en français ont été mises en œuvre ou sont en bonne voie de l'être. Robert Major passe rapidement en revue ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant. Il indique que la prochaine réunion de la Commission permanente se tiendra le 5 décembre prochain.

6. Mise en valeur de l'histoire et de la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université : discussion afin d'identifier des initiatives concrètes à mettre en place sur le campus

Michel Prévost, archiviste en chef à l'Université d'Ottawa, fait une présentation sur les liens qui unissent l'institution avec la communauté francophone, et ce, depuis sa fondation en 1848. Il souligne quelques-unes des nombreuses activités qui ont été mises en place au fil des ans afin de promouvoir la vitalité du français et la culture francophone sur le campus et de garder un contact étroit avec les communautés francophones.

On invite les membres à faire leurs commentaires et suggestions d'initiatives qui permettraient de mettre encore plus en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens à l'Université. En voici un sommaire :

- avoir un monument de la francophonie sur le campus;
- installer des plaques historiques à différents endroits sur le campus;
- souligner le 25 septembre et faire reconnaître cette date par la province;
- être partenaire des activités entourant le 75^e anniversaire de l'AEFO (2014) – exposition, participation de la faculté d'éducation;
- installer une scène du Festival franco-ontarien sur le campus;
- on demande si on rejoint les étudiants francophones d'origine ethnoculturelle lors de nos activités; on précise qu'ils participent en grand nombre aux activités en français;

- on demande si des données sont disponibles sur la provenance des étudiants francophones à l'Université – pays, provinces, écoles; on indique que ces données sont disponibles et seront fournies aux participants de la Table.

Robert Major remercie Michel Prévost pour sa participation. On ajoutera des capsules historiques aux prochaines réunions de la Table. Il remercie également les participants pour leurs suggestions.

7. Autres

Victor Simon invite les participants à soumettre leurs suggestions de points à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions. Un membre propose une présentation sur les chaires de recherche en francophonie. Un autre membre mentionne qu'il serait intéressant de discuter des façons dont les chercheurs de l'Université peuvent aider les organismes communautaires et vice-versa.

8. Prochaines étapes

Les coprésidents remercient les participants de leur présence et des nombreuses idées qui ont été apportées. Un compte-rendu de la réunion leur sera envoyé. On organisera une prochaine réunion de la Table de concertation université-communauté au printemps 2009 et on gardera contact avec les participants entre les réunions pour les tenir au courant des développements et des activités d'intérêt pour la communauté francophone.

Annexe 2 – Liste des organismes invités à participer à la table de concertation université-communauté

Assemblée de la francophonie (AFO)

Association des enseignants et enseignantes franco-ontariens (AEFO)

Association canadienne-française d'Ottawa (ACFO Ottawa inc.)

Association canadienne-française de l'Ontario Prescott-Russell (ACF Prescott-Russell)

Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

Association des professionnels de la chanson et de la musique (ACPM)

Centre canadien de leadership en évaluation

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)

Organisme Communautaire des Services aux Immigrants d'Ottawa (OCISO)

Radio communautaire francophone d'Ottawa

Regroupement des gens d'affaires (RGA)

Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario

Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie

Théâtre Action